



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 11 novembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-11-267 / NORME SP 3280**

CONSIDÉRANT la mise en application de la nouvelle norme SP 3280 qui porte sur les Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) qui exige la comptabilisation d'une provision au rapport financier si une immobilisation répond aux critères.

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Caroline Pinette

QUE la Municipalité de Saint-Valère conclut que le risque de devoir engager des coûts pour décontaminer ses immobilisations en cas de mise hors service est faible.

En effet, ses deux bâtiments, soit le bureau municipal et le pavillon intergénérationnel ont été construits dans les années 2000.

Il est résolu que la municipalité ne détient aucune immobilisation entrant dans le champ d'application de la norme SP 3280.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **17 novembre 2025**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière